

Le vingt-neuf février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du vingt février deux mil vingt-quatre qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 20/02/2024

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GRANGER Sylvain, GUILLET Laurent, Eric MICHOUUD suppléant de LUZET Frédérique (excusée), MAURIN Paul, PERRIER Christophe, POURTIER Annie, PYOT Robert, SOUDAN Henri.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MOREL Eric à Laurent GUILLET, VIAL Frédéric à Annie POURTIER.

Absents: CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain.

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 12 (et 14 votants) sur le nombre de 16. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël BORDEL. Ce dernier accepte.

Assisté par Evelyne DEQUIN, secrétaire du syndicat

Affichage le 05/02/2024 de la liste des délibérations prises en séance pour être rendues exécutoires.

Transmission le 05/02/2024 du procès-verbal de séance aux titulaires par mail et par courrier pour les titulaires dépourvus d'adresse électronique.

Ordre du jour :

Délibération :

- 2024-01-01 Débat des Orientations Budgétaires (DOB)

Questions diverses

APPROBATIONS :

- Ordre du jour de la séance du Conseil Syndical du 29/02/2024

Le Président précise que le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 28/03/2023 sera mis à l'approbation au Conseil Syndical du 19/03/2024.

Délibération :

2024-01-01 DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Rapport des orientations budgétaires a été transmis aux délégués syndicaux en annexe de la convocation du conseil syndical.

Le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB), qui repose sur la rédaction préalable d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) conformément à l'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015 (loi NOTRe). En nomenclature comptable M57 (cas du syndicat), tout en renvoyant aux dispositions de l'article L2312-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales), la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contient des informations financières sur le syndicat telles que les orientations budgétaires et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement) ; les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec une prévision de dépenses et recettes ; la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil syndical. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport des orientations budgétaires a été transmis aux délégués syndicaux en annexe de la convocation.

Le Président présente le rapport des orientations budgétaires.

Le Président rappelle en préambule les obligations réglementaires pour les collectivités de plus de 3500 habitants et les délais à respecter. La présentation du rapport des orientations budgétaires doit se tenir dans le délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

L'augmentation des coûts de l'énergie et le changement climatique ont une répercussion sur le budget du syndicat en termes de dépenses de fonctionnement. La crue de fin d'année 2023 a conduit à une augmentation des charges électricité et une augmentation des heures de l'exploitant en astreintes. Les travaux réalisés en 2023 sont moindres et certaines dépenses seront engagées sur 2024.

Le schéma directeur des ouvrages du syndicat et la situation financière est en cours d'élaboration malgré un retard sur la restitution des prospectives.

L'évolution globale des dépenses et recettes de fonctionnement dégagent sur l'exercice 2023 un excédent dues à un rattrapage du Fond de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le Président présente la projection 2024 sur les dépenses à engager (sonde Vega, disjoncteur basse tension, bouteilles des centrales hydrauliques, batteries vannage et relaying, entretien chemin du Pitou, finalisation du schéma directeur des ouvrages du syndicat et la situation financière, accompagnement sur le renouvellement du marché subséquent n°2 électricité et revalorisation indiciaire indemnité secrétariat).

Le prévisionnel électricité sera basé sur la validation du marché subséquent n°1 pour les années 2023 et 2024 tel que présenté au DOB 2023. Le bureau ICE/Hières sur Amby sera sollicité au meilleur moment pour le renouvellement du marché qui devra prendre effet au 01/01/2025. Certaines collectivités adhèrent à l'UGAP, cependant il reste difficile de comparer les tarifs sachant que la puissance requise pour le fonctionnement des ouvrages est supérieure aux bâtiments publics. Le Président précise que cette consultation permet d'avoir une vision des charges électricité sur 2 ans malgré le peu de maîtrise sur les aides accordées, intégrées directement sur la facture. Selon la loi de finances, l'amortisseur électricité 2024 sera plus avantageux pour les collectivités que précédemment.

Les charges d'exploitation des stations seront basées sur le réalisé de 2023.

Une revalorisation de 80€ brut par mois de l'indemnité de secrétariat est proposée à compter du 1er avril 2024 afin de compenser l'augmentation constante de la charge de travail, mise en avant par un suivi du temps passé pour le Syndicat, suivi réalisé à la demande du Président.

Il n'y a pas eu de dépense d'investissement en 2023. La section d'investissement reste à construire pour l'exercice 2024. Le Président expose que les transformateurs HTA sont vieillissants (2 en RG et 1 en RD). Le transformateur des pompes P1 et P1 en RG est consigné (constat de corrosion). Il est proposé de le remplacer par du neuf en 2024 et de reconditionner le transformateur retiré en 2025 car cela reste du matériel de bonne qualité. Cette opération sera inscrite en investissement. Cette opération est subventionnable au plan Rhône (fond Feader) à hauteur de 80 % ; cette recette étant non notifiée, elle ne sera pas inscrite au budget primitif. Le dossier de demande de subvention est en cours. Cette dépense est éligible au FCTVA qui sera perçue en N+2 (possibilité en N+1 selon le montant – à confirmer)

Il conviendra aussi sur les années prochaines à se positionner sur l'investissement notamment le remplacement des cellules HTA, tout en étant dans attente du rendu du schéma directeur.

Les discussions sur la révision de la convention de 1985 ne sont pas encore engagées avec la CNR. La révision est conditionnée par le rendu de l'étude du schéma directeur. Il y va de même que l'avenant concernant les missions d'intérêt général (MIG) sur le terme 3 à percevoir.

Les EPCI ont budgétisées leurs participations sur la fourchette haute annoncée par le syndicat. Elles seront comprises entre 130 000 € et 173 000 €.

Le syndicat n'exclut pas d'avoir recours à l'emprunt sur les années prochaines selon le rendu de l'étude du schéma directeur.

Suite à ces échanges, le Comité Syndical donne acte au Président de la tenue du débat des orientations budgétaires du syndicat.

INFORMATION : Un collectif de riverains s'est constitué concernant la gestion des crues. Il a adressé un courrier à l'attention du Président du SYDCEHR. Les Maires des communes concernées par la Crue, accompagnés d'autres membre de la cellule de crise inondation vont recevoir les signataires du collectif. La rencontre est programmée le 12 mars prochain en mairie de Brangues

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mardi 19 mars 2024 à 19 h pour le vote du budget.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

Approbation et signature à la séance du 19/03/2024

Le Président, Sylvain GRANGER

Le secrétaire de séance, Joël BORDEL



SYNDICAL
DE DÉFENSE CONTRE LES EMU
DU HAUT RHONE



